

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 10/06/2021

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT DE TROIS (03) CONSULTANT.ES NATIONAUX.L.E.S ÉCONOMISTES POUR CONDUIRE DES ÉTUDES D'IDENTIFICATION, DE PRIORISATION, D'ÉVALUATION DES COÛTS DES OPTIONS D'ADAPTATION ET DE DÉFINITION D'OBJECTIFS SECTORIELS D'ADAPTATION

Numéro du projet : CIV 10-00103170 – Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire.

Durée du contrat/services (si applicable) : La durée de la prestation, pour les secteurs Agriculture et Utilisation des terres, Ressources en eau et Zones côtières, est de cinquante (50) jours. Quant au secteur Santé la durée de la prestation est de trente-cinq (30). La durée de la prestation (50 ou 30 jours) inclut sept (07) jours de mission effective sur le terrain. La période de rédaction du rapport et d'animation de l'atelier sont incluses. La prestation sera réalisée sur une période **de 02 mois et demi au maximum, allant de mai à juillet 2021**. Les mesures de lutte contre le COVID-19 devront être appliquées dans le cadre de cette mission.

Les offres devront être soumises avec la mention :

« Recrutement de trois (03) consultant.es nationaux.l.e.s économistes pour conduire des études d'identification, de priorisation, d'évaluation des coûts des options d'adaptation et de définition d'objectifs sectoriels d'adaptation ».

- Economiste pour les secteurs Agriculture et Utilisation des terres
- Economiste pour les secteurs Ressources en eau et Zone côtière
- Economiste pour le secteur Santé.

Par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org ou physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01, COTE D'IVOIRE**

Les offres placées sous plis scellés distincts devront nous parvenir au plus tard le 25 Juin 2021 à 12h30 et comprendront :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- Une proposition financière,

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Expertise du consultant dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (20 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (40 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Les Candidate. s techniquement qualifié.e.s ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.s.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
1.	Expertise du consultant dans le domaine	40					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - Formulaire 1		Points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Expertise du/de la consultant.e							
1.1	Expertise en matière de changement climatique et d'adaptation	10					
1.2	Expertise en matière d'analyse économiques, d'utilisation des méthodes de priorisation et d'évaluation des coûts des options d'adaptation.	20					
1.3	Expériences dans les études et travaux similaires	10					
Total 1		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
	Total 2	20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	Les aspects importants des tâches / responsabilités ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée dans le plan de travail ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	10					
3.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
	Total 3	40					



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Programme National
Changements climatiques



Termes de référence

Recrutement de trois (03) consultant.es nationaux.l.e.s économistes pour conduire des études d'identification, de priorisation, d'évaluation des coûts des options d'adaptation et de définition d'objectifs sectoriels d'adaptation dont

- Un (01) pour les secteurs Agriculture et Utilisation des terres
- Un (01) pour les secteurs Ressources en eau et Zone côtière
- Un (01) pour le secteur Santé.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, État Partie de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a marqué sa volonté politique au niveau international à lutter contre les changements climatiques à travers la ratification de plusieurs conventions et traités dont la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et l'Accords de Paris sur le Climat. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le pays bénéficie, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), d'un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour la mise en œuvre du « **Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)** ». L'objectif du projet est de renforcer la capacité du Gouvernement de Côte d'Ivoire à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification nationaux et sectoriels. Il aidera la Côte d'Ivoire à préparer un cadre pour l'adaptation aux changements climatiques ("Cadre PNA"), en améliorant les capacités nationales de recherches et d'évaluation, et en stimulant l'investissement du secteur privé dans l'ACC.

Dans sa première phase, le projet se concentrera sur les cinq (05) secteurs les plus vulnérables (agriculture, utilisation des terres, ressources en eau, ressources côtières, et santé) avec une prise en compte transversale du Genre. Le projet prévoit dans sa deuxième composante la présentation des priorités d'adaptation pour les cinq secteurs les plus vulnérables dans le document cadre du Plan National d'Adaptation (PNA) et l'amélioration de leur intégration dans la planification nationale et sectorielle du développement. L'identification et l'évaluation des connaissances locales et régionales en matière d'ACC constituent une étape importante, voire indispensable pour la priorisation des options d'adaptation.

Cette activité du projet est d'autant plus importante en ce sens qu'elle vise à collecter toutes les données relatives aux stratégies et aux actions mise en œuvre par les principaux acteurs sectoriels dans le but de se préparer et de réagir aux impacts présents et à venir des changements climatiques.

Ainsi permettra-t-elle de discuter et d'échanger avec les acteurs locaux sur leurs techniques locales d'adaptation de même que leurs besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques en vue de la priorisation.

Aussi, donnera-t-elle l'opportunité aux principaux acteurs du développement local (élus locaux) de présenter les réalités plurielles des impacts des changements climatiques sur leurs pratiques organisationnelles et programmatiques du développement local. De façon pratique, les populations (hommes et femmes), victimes des effets néfastes des changements climatiques, sur leurs modes de vie, de consommation, leurs activités (surtout agricoles) feront part des besoins différenciés des hommes et des femmes. Toutes ces données de terrain enrichiront l'élaboration du Plan National Adaptation qui réponde aux questions de genre en lien avec les bonnes pratiques au niveau international.

C'est dans ce contexte qu'il est procédé **au recrutement de trois (03) consultant.es nationaux.l.e.s économistes pour conduire des études d'identification, de priorisation, d'évaluation des coûts des options d'adaptation et de définition d'objectifs sectoriels d'adaptation dont Un (01) pour les secteurs Agriculture et Utilisation des terres , Un (01) pour les secteurs Ressources en eau et Zone côtière et Un (01) pour le secteur Santé.**

2. DESCRIPTION DES CINQ (05) SECTEURS PRIORITAIRES D'ADAPTATION ET PRISE EN COMPTE DE L'ANALYSE DU GENRE DANS LE CADRE DE L'ETUDE

Le processus PNA en cours et appuyé par le projet couvrira dans une première phase les cinq (05) secteurs à forte vulnérabilité que sont (i) l'agriculture, (ii) les ressources en eaux, (iii) l'utilisation des terres, (iv) les ressources côtières, (v) la santé, avec la prise en compte du Genre de façon transversale.

- Agriculture

L'agriculture, la sécurité alimentaire ainsi que les moyens de subsistance vont devoir faire face à des répercussions dévastatrices. L'agriculture contribue de manière significative à la production de la richesse nationale. Pourtant ce secteur est très vulnérable aux changements climatiques car le système agricole ivoirien est essentiellement pluvial et dépend donc fortement des précipitations. Les changements climatiques induisent une élévation significative des températures moyennes et une majeure variabilité des cycles pluviométriques. Ces perturbations climatiques impactent les calendriers cultureux et exposent le secteur agricole à des baisses significatives de rendements des productions notamment vivrières. Par ailleurs, une destruction des cultures par des inondations en période de fortes pluies et la persistance des périodes de sécheresses qui exacerbent les feux de brousse, mettent en péril la sécurité alimentaire du pays.

Ces aléas affectent également les ressources animales et halieutiques à travers la baisse des revenus des éleveurs, l'apparition des épidémies de maladies, les pertes de productivité, et la réduction des sources d'abreuvement, ainsi que la baisse du potentiel de l'aquaculture. Les changements climatiques ont plusieurs impacts sur l'activité de pêche : l'élévation de la température moyenne, une majeure fréquence de tempêtes, une mer de plus en plus violente et des côtes marines qui s'érodent, déterminent une chute constante de la production halieutique.

La chaîne d'impact réalisée suivant la méthode AR5 (GIEC, 2014) identifie la baisse du rendement agricole comme risque majeur pour ce secteur, tandis que la capacité d'adaptation demeure globalement moyenne à faible.

- **Ressources en eau**

L'eau est considérée comme l'un des secteurs les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, lié à son vaste réseau hydrographique. Les principaux fleuves sont Cavally, Sassandra, Bandama, et Comoé. Très peu d'études ont été réalisées pour évaluer l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau malgré l'augmentation des besoins d'approvisionnement en eau des populations pour l'agriculture, le bétail, l'exploitation minière et les barrages hydroélectriques. Des études indiquent également une réduction des débits moyens des principaux cours d'eau, et une baisse de la recharge des nappes souterraines. Il est prévu que les précipitations diminuent de 3% en 2031-2040 et de 7% en 2091-2100 dans le bassin du Comoé. Cela engendrerait un déficit de précipitations de 9,94% et de 20,56% respectivement pour les bassins du Bandama et du Comoé.

La chaîne d'impacts élaboré a permis d'identifier quatre (04) principaux risques pour le secteur ressources en eau. Ces risques concernent les menaces sur les milieux lacustres (tarissement milieux lacustres, perturbation du réseau hydrographique) et les eaux souterraines (baisse du niveau piézométriques des nappes d'eau souterraines, baisse de la qualité du fait de l'intrusion du biseau salé dans les eaux souterraines). A ces risques majeurs, s'ajoute le risque lié aux conflits pour l'accès à la ressource.

- **Utilisation des terres (ou affectation des terres)**

La Côte d'Ivoire a perdu plus de 50% de ses forêts naturelles depuis le début des années 1900. Au vu du taux actuel de déforestation, le pays pourrait perdre la totalité de sa couverture forestière d'ici à 2034. L'expansion agricole pour les cultures vivrières et commerciales (cacao, huile de palme, et caoutchouc en particulier), l'exploitation forestière, l'exploitation minière et la forte dépendance du bois comme combustible pour la cuisson impliquent que peu de domaines restent préservés. Bon nombre de ces activités augmentent également la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique, menaçant ainsi la productivité des terres à cause de l'érosion et de la dégradation.

A partir de la chaîne d'impacts élaboré pour le secteur, quatre (04) principaux risques ont été définis en rapport avec la qualité et la quantité des surfaces cultivables ainsi que leur mode d'utilisation. Il s'agit de la dégradation et érosion des sols, la déforestation, la disponibilité des terres cultivables et les conflits autour des terres.

- **Zones côtières**

L'érosion côtière est une préoccupation majeure pour la côte sud du pays. La Troisième Communication Nationale indique les principaux impacts des changements climatiques sur les zones côtières et marines : hausse du niveau de la mer, augmentation de la hauteur des vagues qui accentuent l'érosion côtière, inondations, salinisation de l'eau douce, et réduction des mangroves. Les pertes financières causées par l'érosion côtière sont estimées entre 4 et 6,5 millions USD pour toute submersion de 0,5 à 2 mètres. Les CDN soulignent l'absence d'études scientifiques à cet égard et le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) ne dispose pas suffisamment de capacités et de ressources pour effectuer des études rigoureuses sur l'érosion côtière provoquée par les changements climatiques.

A partir de la chaîne d'impacts pour le secteur, cinq (05) risques ont été identifiés. Il s'agit de l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes côtiers, dégradation des infrastructures et perte des activités socio-économiques, et la submersion marine.

- Santé

Le secteur de la santé subit également les effets directs du changement climatique. En tant que pays tropical, la Côte d'Ivoire est exposée à plusieurs maladies, notamment les infections respiratoires, la diarrhée, la malaria, la malnutrition, et les infections virales, qui pourraient toutes être exacerbées par des changements de températures et la variabilité des précipitations. Les changements climatiques auront également un impact sur l'accès aux services de santé, et ils frapperont de manière disproportionnée des segments de populations aux besoins spéciaux, avec des problèmes de santé mentale, en situation de handicap et de vieillissement. Les dommages que ces changements vont imposer sur la santé seront également significatifs – il y a une corrélation positive entre les variations de températures et de précipitations, et les maladies telles que la malaria et la diarrhée. **A partir de la chaîne d'impacts pour le secteur santé, trois (03) risques ont été identifiés. Il s'agit du risque de morbidité et de décès liés aux IRA et aux maladies diarrhéiques, du risque de morbidité et de mortalité palustre, et du risque de décès et de morbidité cardiovasculaire accrue lié aux vagues de chaleurs.**

- Genre

Le Genre fait référence aux « attributs et opportunités économiques, sociaux et culturels associés au fait d'être un homme ou une femme » (United Nations Population Fund [UNFPA], 2005). Il englobe la construction sociale des rôles, des comportements et des activités qui sont jugés appropriés pour les personnes de sexe différent et qui influent sur les relations entre les personnes appartenant à ces groupes. « Le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé » (UN Women Training Centre, 2017) dans un contexte particulier à un moment donné. Le genre se recoupe avec d'autres caractéristiques socioculturelles telles que la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge (UN Women Training Centre, 2017; Swedish International Development Cooperation Agency, 2015). Le genre, ainsi que d'autres caractéristiques socioculturelles, influence la vulnérabilité aux changements climatiques. La notion de genre utilisée dans la présente note désigne les relations hommes-femmes tous âges et ethnies confondus. L'analyse Genre examine « les différences entre et parmi les femmes, les hommes, les filles et les garçons en termes de répartition relative des ressources, des opportunités, des contraintes et du pouvoir dans un contexte donné » (Swedish International Development Cooperation Agency, 2015). Elle vise à comprendre les rôles et les relations entre les hommes et les femmes, leurs activités et leurs besoins et priorités respectifs (UN Women Training Centre, 2017). L'analyse genre fournit une base pour comprendre les différents effets que les décisions politiques et les investissements dans le développement peuvent avoir sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. L'analyse genre est à la base de l'intégration des considérations sexo-spécifiques dans les politiques, programmes et institutions (Gouvernement du Canada, 2017).

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général de cette étude est de constituer une base de données chiffrées sur les options d'adaptations les appropriées aux risques climatiques et aux vulnérabilités en Côte d'Ivoire, secteur par secteur, qui serviront à l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA).

De façon spécifique, **sur la base du guide établi dans le cadre du projet (Pour les candidats faire un mail pour solliciter le document auprès du service achats du PNUD)**, il s'agira de :

- Identifier et de prioriser les options d'adaptations pour chaque secteur ;
- Évaluer les coûts des options d'adaptation et contribuer à définir un objectif sectoriel et national d'adaptation ;
- Co-animer l'atelier national de validation des outils, méthodes liés aux options d'adaptation et à l'objectif national d'adaptation.

4. CHAMPS DES TRAVAUX

Les travaux sont basés sur les risques et vulnérabilités climatiques indiqués plus haut et viennent en appui centre national de recherche sélectionné dans l'élaboration des rapports sectoriels sur l'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, sous la responsabilité du Représentant Résident Adjoint au Programme du PNUD et la supervision du Spécialiste du Programme Développement Durable Inclusif, en étroite collaboration avec le Coordonnateur du Projet et le Programme National Changements Climatiques (PNCC), **chacun des trois (03) consultant.e.s retenu.e.s, selon les secteurs concernés, conduira l'étude selon le phasage ci-dessous :**

Phase 1 : Cadrage de la mission, méthodologie et plan de travail

- Décrire brièvement la compréhension des Termes de référence ;
- Cadrer la mission en vue de comprendre le contexte local, répondre aux besoins de l'étude et assurer l'appropriation par toutes les parties prenantes ;
- Dialoguer avec le centre national de recherche retenu sur les rapports sectoriels sur l'adaptation aux changements climatiques, pour le ciblage des interventions, analyses sur la base des chaînes d'impacts produits et des éléments annexes (monétarisation des impacts, voir guide etc.) ;
- Produire un plan de travail détaillé ;
- Décrire :
 - La méthodologie adoptée ;
 - Les étapes de déroulement de l'étude ainsi qu'un calendrier ;
 - Les outils utilisés, les sources d'informations et de données ainsi que les documents qui seront passés en revue ;
 - La liste des localités et des régions à visiter dans le cadre de la mission de terrain de même que le programme détaillé de cette mission ;
 - L'archivage des données, les liens utiles et exploitables.

A la fin de la phase 1, les consultants devront soumettre un rapport de cadrage à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), comprenant tous les points de cette phase.

Phase 2 : Collecte des données, analyse et évaluation des options d'adaptation

- S'approprier le guide sur la priorisation des options d'adaptation développé dans le cadre du projet ;
- Développer des outils de collecte des données ;
- Faire un diagnostic situationnel du secteur concerné en vue de caractériser les d'options d'adaptation, de critères et de méthodes de priorisation de ces options des principaux acteurs des secteurs d'adaptation prioritaires au niveau national et international ;
- Identifier les options mises en œuvre au niveau mondial, régional au regard des risques et vulnérabilités climatiques identifiées pour la Côte d'Ivoire ;
- Recenser les expériences des acteurs clés des cinq (05) secteurs prioritaires d'adaptation de même que les bonnes pratiques en la matière en Côte d'Ivoire ;

- Réaliser une mission de terrain de sept (07) jours de consultations des acteurs clés par secteur prioritaire concerné pour combler les gaps d'informations de la revue de littérature, et évaluer, apprécier et documenter les options d'adaptation pour la Côte d'Ivoire ;
- Constituer une base de données classifiées par secteurs et par localités des options d'adaptation, aux critères et méthodes de priorisation de ces options au niveau national ;
- Identifier les méthodes et les critères de choix des options d'adaptations par les principaux acteurs sectoriels ;
- Prioriser et évaluer les coûts des options d'adaptations retenues ;
- Établir un lien clair et cohérent entre les politiques sectorielles pertinentes (y compris la stratégie de réduction des risques de catastrophes), les options et celles retenues dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et faire ressortir les ODD auxquels elles contribuent ;
- Classifier les options selon qu'elles sont liées aux écosystèmes, aux communautés, à la nature, etc ;
- Contribuer à définir un objectif sectoriel d'adaptation ;
- Contribuer avec l'ensemble des autres experts et le centre de recherche à définir l'objectif national d'adaptation ;
- Présenter les résultats sous forme de plaidoyer de haut niveau à l'endroit des ministères techniques concernés ;
- Élaborer d'un rapport sur les options et l'objectif d'adaptation
- Élaboration d'une note technique et d'une note de plaidoyer sur les options et l'objectif national d'adaptation ;

A la fin de la phase 2, les consultants devront soumettre à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), un (01) rapport sur l'identification, l'évaluation des coûts des options d'adaptation et l'objectif sectoriel d'adaptation, pour chacun selon le secteur concerné, sur les cinq (05) secteurs prioritaires (Agriculture, Utilisation des terres, Ressources en eau, Zone côtière et Santé). Ce rapport sera accompagné des Termes de référence de l'atelier national validation des outils, méthodes liés aux options d'adaptation et à l'objectif national d'adaptation.

Phase 3 : Communiquer, informer les décideurs et parties prenantes des cinq (05) secteurs prioritaires d'adaptation

- Co-animer l'atelier national de validation des outils, méthodes liés aux options d'adaptation et à l'objectif national d'adaptation ;
- Rédiger le (01) rapport final de l'étude prenant en compte les observations de l'atelier ;
- Co-rédiger le rapport de l'atelier national.

5. LIVRABLES ATTENDUS

- a) Le rapport de cadrage ;
- b) Le rapport provisoire de l'étude ;
- c) Les TDRs de l'atelier de validation ;
- d) Un (01) rapport de l'atelier de validation ;
- e) Un (01) rapport final de l'étude prenant en compte les observations de l'atelier ;
- f) Deux (02) notes de plaidoyer (A l'attention des Politiques et des Techniciens).

6. PAIEMENTS DU CABINET

LIVRABLES	MONTANT (%)
Rapport de cadrage (incluant un Plan de travail et la méthodologie) validée par l'UGP)	20%
Rapport provisoire de l'étude (02 rapports s'il s'agit de deux secteurs) + Les TdRs de l'atelier de validation	50%
Rapport de l'atelier de validation + Rapport final + deux (02) notes de plaidoyer	30%

7. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE

Les consultants travailleront en étroite collaboration avec le PNUD et le Programme National Changements Climatiques (PNCC). L'étude sera conduite sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet. Ainsi, une collaboration étroite et des échanges permanents avec les structures de gestion du projet seront nécessaires en vue de permettre un suivi continu et de faire face aux difficultés éventuelles pouvant entacher la bonne exécution de l'étude

8. DURÉE DE LA MISSION

La durée de la prestation, **pour les secteurs Agriculture et Utilisation des terres, Ressources en eau et Zones côtières, est de cinquante (50) jours. Quant au secteur Santé la durée de la prestation est de de trente-cinq (30). La durée de la prestation (50 ou 30 jours) inclue jour sept (07) jours de mission effective sur le terrain..** La période de rédaction du rapport et d'animation de l'atelier sont incluses. La prestation sera réalisée sur une période **de 02 mois et demi au maximum, allant de mai à juillet 2021.** Les mesures de lutte contre le COVID-19 devront être appliquées dans le cadre de cette mission.

9. LIEU D'AFFECTATION

Les consultant.e.s peuvent être basés partout en Côte d'Ivoire. Cependant, **Ils effectueront une mission de terrain de sept (07) jours à l'intérieur du Pays** pour les consultations des principales parties prenantes des cinq (05) secteurs d'adaptation prioritaire des régions clés.

10. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCE

L'offre de soumission devra proposer une équipe trois (03) consultant.e.s possédant les compétences et l'expérience requises pour ce type d'investigation.

Les qualifications des consultant.es seront évalués comme suit :

Secteurs	Qualification et compétences
Agriculture et Utilisations des terres	- Diplôme d'études supérieures en économie agricole, en économie rurale ou en agroéconomie ; - Au moins cinq (05) ans d'expériences dans application des approches économiques, de gestion environnementale, des ressources naturelles et de développement durable ; - Une bonne connaissance de l'économie ivoirienne et du secteur de l'agriculture ; - Une très bonne connaissance de la problématique des changements climatiques, de l'adaptation et de l'analyse de vulnérabilité en lien avec les rapports AR4 et AR5 du GIEC ; - Une très bonne connaissance des méthodes de priorisation des options d'adaptation et de planification.
Ressources en eau et Zones côtières	- Diplôme d'études supérieures économiste de l'environnement, spécialiste sur les questions de ressources en eau ; - Au moins cinq (05) ans d'expérience dans l'application des approches économiques, de gestion environnementale, des ressources naturelles et de développement durable ; - Une bonne connaissance de l'économie ivoirienne et du secteur de l'eau ; - Une très bonne connaissance de la problématique des changements climatiques, de l'adaptation et de l'analyse de vulnérabilité en lien avec les rapports AR4 et AR5 du GIEC ; - Une très bonne connaissance des méthodes de priorisation des options d'adaptation et de planification. - Secteur ressources en eaux :
Santé	- Diplôme d'études supérieures en économie de la santé, ou économiste de l'environnement spécialiste sur les questions de santé ; - Au moins cinq (05) ans d'expériences dans l'application des approches économiques, de gestion environnementale, et de développement durable ; - Une bonne connaissance de l'économie ivoirienne et du secteur de la santé ; - Une très bonne connaissance de la problématique des changements climatiques, de l'adaptation et de l'analyse de vulnérabilité en lien avec les rapports AR4 et AR5 du GIEC ; - Une très bonne connaissance des méthodes de priorisation des options d'adaptation et de planification.

11. PROPOSITION D'OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière des consultant.e.s doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires et les frais de mission.

12. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- Les Curriculum Vitae (CV) ou P11 des Experts, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email and numéro de téléphone) de 3 références ;
- Une description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR, **en indiquant en première page le secteur de candidature** ;
- La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

13. LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant.e s / Secteur				
			A	B	C	D	E
1.	Expertise du consultant dans le domaine	40					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - Formulaire 1		Points maximum	Consultant.e s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Expertise du/de la consultant.e							
1.1	Expertise en matière de changement climatique et d'adaptation	10					
1.2	Expertise en matière d'analyse économiques, d'utilisation des méthodes de priorisation et d'évaluation des coûts des options d'adaptation.	20					
1.3	Expériences dans les études et travaux similaires	10					
Total 1		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant.e s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
	Total 2	20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	Les aspects importants des tâches / responsabilités ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée dans le plan de travail ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	10					
3.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
	Total 3	40					

14. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les Candidate.s techniquement qualifié.e.s ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.s.

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément Consultant National :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour la durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

N/A : Non Applicable

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.